



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 19
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-39
Conseil Municipal du 24 Mars 2021

DATE DE CONVOCATION : 18 Mars 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE — B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU
T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC –
S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-
CLEMENTEL - S.RAYNAUD – S. DELIMOGES

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K.GAI ayant donné pouvoir à
J. L.LEVESQUE – G. MIGNON ayant donné pouvoir à B. LAFAYE – C. BONNEAU ayant donné
pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. ORMECHE ayant donné pouvoir à W BOURGEAU – K.PERROIS
ayant donné pouvoir à M.VILLEGER – C. NANGLARD ayant donné pouvoir à J.F. CESSAC –
P.BERTON ayant donné pouvoir à S DELIMOGES – C. RAFIN ayant donné pouvoir à S.
RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: K.GAI- G. MIGNON- C. BONNEAU- P. ORMECHE –
K.PERROIS- C. NANGLARD – P.BERTON – C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J.F. CESSAC

**OBJET : CIMETIERE DE FONTAURY- MODIFICATION DU REGLEMENT POUR TARIFICATION DES
CAVURNES**

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les travaux d'extension du cimetière Fontaury portant sur la création de 304
emplacements, 85 cavurnes et un jardin du souvenir,
CONSIDERANT qu'il convient de fixer un tarif pour les concessions de cavurnes,

Le Conseil Municipal décide

- DE FIXER la concession des cavurnes aux tarifs suivants :

- * 15 ans : 300 euros
- * 30 ans : 650 euros

Les tarifs concessions emplacement restent inchangés. La dispersion des cendres dans le
jardin des souvenirs est gratuite.

- DE MODIFIER en ce sens l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière de Fontaury.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jean-Louis LEVESQUE